



MERIGNAC HANDBALL - Salle Pierre de Coubertin
Avenue Robert Schuman - 33 700 MERIGNAC
Secrétariat : du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30
Tel : 05 56 45 84 34 – **mail** : merignac-handball@orange.fr
Site Internet: www.merignachandball.fr



SAISON 2021-2022 Dossier licence - Notice explicative

Cher handballeuse, handballeur, chers parents, chers dirigeants (es),

Comme chaque année, pour pratiquer au MHB, une inscription renouvelable chaque saison est nécessaire. Le dossier complet, se trouve sur le site de la Fédération Française de Handball. Vous recevrez un lien dès que votre inscription sera validée par l'entraîneur référent.

CREATION ET RENOUVELLEMENT DE LICENCE

Pour la saison à venir 2021-2022, les modalités d'inscriptions sont les suivantes :

POUR LES LICENCIERS MINEURS

- le certificat médical est désormais supprimé, même pour une création de licence, il est remplacé par un questionnaire de santé.
- Seul dans le cas où 1 case est cochée coché « OUI », le Certificat médical = Certificat d'Absence de Contre-indication est obligatoire.

POUR LES LICENCIERS MAJEURS

Un licencié majeur considéré comme « Encadrant » dans le club a une fonction d'éducateur sportif pour des mineurs et/ou de dirigeant dans le club.

L'attestation d'honorabilité pour les licenciés majeurs exerçant des fonctions d'encadrement dans le club sera à adresser en même temps que les documents nécessaires à la prise de licence*.

*Si le licencié majeur est appelé à exercer des fonctions d'encadrement en cours de saison, il pourra toujours fournir cette attestation postérieurement à la prise de licence

Nouveau

CREATION DE LICENCE

La création de la licence nécessite les documents et justificatifs suivants :

- Le certificat médical pour les licenciés majeurs doit être récent (postérieur au 1er mai 2020) pour tout

pratiquant en compétition ou en loisir; Il sera valable 3 saisons sauf prescription faite sur la durée (notification de la saison ou date précise). Utiliser le document fédéral, c'est le seul valable.

- L'attestation questionnaire de santé mineur; certificat médical en fonction des réponses.

Attention - Le document « Questionnaire Reprise post- Covid ou post confinement » n'est pas obligatoire. Il peut être préconisé et servira de lien entre le licencié et son médecin. Il reste confidentiel

- La photo en format « pièce d'identité ». Elle doit être de face, claire et récente. Elle sera valable 3 saisons et disparaîtra dans les systèmes pour la 4ème saison.

- Le justificatif d'identité du licencié :carte d'identité/ passeport attestant de la nationalité/ Un livret de famille,/permis de conduire ou tout autre document peut être accepté même si la nationalité n'est pas confirmée.

- L'autorisation parentale pour tout licencié mineur. Le nom du club pour la saison concernée doit être notifié.

- L'attestation d'honorabilité pour le licencié majeur considéré comme « Encadrant » dans le club.

Toutes les informations sont obligatoires ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse mail. Cette dernière est vérifiée et validée par le système informatique. Un mail confirmant la validité de l'adresse est envoyé au licencié, parents ou représentant légal. Si aucun message n'est parvenu, veuillez vérifier les spams.

RENOUVELLEMENT DE LICENCE



Le dossier d'inscription doit contenir les documents suivants :

Certains justificatifs peuvent être identiques à la saison précédente, tels que :

- Le certificat médical si postérieur au 31 mai 2020 sauf pour les mineurs;
- Le justificatif d'identité;
- La photo est reprise automatiquement de la saison précédente.

Attention : elle n'est valable que 3 saisons depuis la saison 2018/2019 et disparaîtra automatiquement dans les systèmes si antérieure à 2019/2020.

Cependant, d'autres justificatifs devront être fournis, tels que :

- L'attestation questionnaire de santé Mineur;
- L'autorisation parentale. Elle est à joindre pour tout licencié mineur. Le nom du club pour la saison concernée doit être notifié ;
- L'attestation Questionnaire de Santé Majeur.
- L'attestation d'honorabilité pour licencié majeur « Encadrant ».

Attention - Le document « Questionnaire Reprise post- Covid ou post confinement » n'est pas obligatoire. Il peut être préconisé et servira de lien entre le licencié et son médecin. Il reste confidentiel.

Tous les justificatifs doivent être nets et lisibles. L'utilisation des documents fédéraux existants est préconisée. Les signatures doivent être manuscrites.

DEROULEMENT

Le Club choisit d'utiliser le service en ligne de la FFHB. Vous allez recevoir un courrier électronique dans votre messagerie à l'adresse fournie l'année dernière lors de la création de la licence.



Ouvrez ce courriel et cliquez sur le bouton « Compléter le formulaire » comme indiqué ci-dessous :

The screenshot shows the content of an email titled 'Renouvellement Licence'. It features a header with several handball-related images. The main text begins with 'Bonjour Abdenasser.' and 'Le club MERIGNAC HANDBALL vous invite à le rejoindre.' A red circle highlights a button labeled 'Compléter le formulaire'. Below this, there are several paragraphs of text providing information about the license renewal process, including requirements for medical certificates and parental consent. At the bottom, there are logos for 'be sport', 'mycoach by FFHANDBOLL', and a campaign for 'TOUS UNIS CONTRE LES VIOLENCES' with a phone number '01 41 83 42 17' and a website 'www.ffhandball.fr'.

Suite à cette action, le formulaire ci-dessous s'ouvre :

Ensuite, suivre les instructions pour compléter, signer et télécharger l'attestation sur l'honneur comme montré ci-dessous :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Probité – Honorabilité des encadrants bénévoles
 (Licencié FFHandball)

Dans le cadre de l'engagement fédéral visant à renforcer son dispositif de prévention des déviances, notamment sexuelles et de protection de l'intégrité des pratiquants,

Je soussigné(e) (NOM Prénom) [REDACTED]
 né(e) le [REDACTED]
 certifie

- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative qui contreviendrait à l'exercice d'une activité sociale d'encadrement au sein de la Fédération française de handball (club, comité, ligue, fédération) ;
- avoir été informé(e) que les articles L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un EAPS (dirigeant d'association notamment) sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Je reconnais avoir été informé(e) par la FFHandball que :

- dans le cadre de ma licence auprès de la FFHandball, la présente attestation est un préalable obligatoire et nécessaire pour l'obtention de la mention « encadrant »¹ ;
- la mention encadrant attachée à ma licence peut donner lieu à un contrôle auprès du FJAISV (Fichier juridique automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) du ministère de la Justice ainsi que du bulletin n° 2 du casier judiciaire. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération aux services de l'État au sens de l'article L.212-9, L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport².

Fait le [REDACTED] à [REDACTED]

Signature [clicquez sur l'icône ci-dessous pour importer votre signature]

¹ Une mention « encadrant » peut être accordée, au titre d'une saison sportive, à toute personne titulaire d'une licence « pratiquant », « dirigeant » ou « blanche », valablement qualifiée et en cours de validité. Cette mention est délivrée après production d'une attestation sur l'honneur signée par le licencié demandeur, par laquelle il s'engage à respecter les règles de probité et d'incapacités fixées par l'article L. 212-9 du code du sport.

² Autorisés par le code de procédure pénale à consulter le bulletin N° 2 du casier judiciaire et le FJAISV, les services de l'État sont en mesure de vérifier l'honorabilité des éducateurs sportifs bénévoles ou des exploitants d'établissement.

Sélectionner la mention "Encadrant" pour être candidat(e) à une formation diplômante ou certifiante dispensée sous l'égide de la Fédération, d'une ligue ou d'un comité ou pour exercer plusieurs fonctions d'encadrement au sein de la Fédération, d'une ligue, d'un comité ou d'un club affilié à la FFHandball, soit :

- Educateur sportif rémunéré ou bénévole visé par l'article L. 212-1 du code du sport,
- Dirigeant d'association sportive ou d'exploitant d'EAPS visé par l'article L. 322-1 du code du sport,
- Encadrants médicaux,
- Arbitres
- Toute fonction bénévole ou salariée exercée en contact direct avec des mineurs

M'engage à déposer une attestation de probité/honorabilité pour pouvoir bénéficier de cette mention "Encadrant" pour obtenir le formulaire de l'attestation [cliquer ici](#).

En cochant cette case, j'atteste avoir connaissance :

Que la licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (par exemple, entraîneur, enseignant, animateur...) et/ou d'exploitants d'établissement d'activité physique et sportive (EAPS) au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport, que ces fonctions soient exercées à titre rémunéré ou bénévole ;

Que les fonctions d'éducateur sportif ou d'exploitant EAPS sont interdites :

- Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visé à l'article L. 212-9 du code du sport, soit :
- Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec l'accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles

Que les éléments constitutifs de mon identité (civilité, genre, nom de naissance, prénom, date de naissance, département et commune de naissance si né(e) en France / pays et ville de naissance si né(e) à l'étranger) pourront être transmis par la FFHandball aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué (interrogation FJAISV) ; que j'accepte ce contrôle ;

Qu'en cas d'opposition à la transmission de ces éléments d'identité aux fins du contrôle d'honorabilité, je dois impérativement et sans délai quitter mes fonctions d'encadrant(e) et/ou de dirigeant(e).

Justificatifs

Tous les documents types sont téléchargeables sur le site fédéral

| | | | | |
|--|------------------------------|---|---|---|
| Carte d'identité, passeport, justificatif identité | img065.jpg | ☐ | ☐ | ✖ |
| Attestation de probité honorabilité | attestation_honorabilite.pdf | | | ✖ |

Photo

Supprimer
Parcourir



Enregistrer
Finaliser

Votre demande de licence a bien été transmise à votre club.



Après avoir complété le formulaire et cliqué sur le bouton « Finaliser », vous obtiendrez le message suivant :

Votre demande est transmise au club pour vérification et validation.

Voici les tarifs de la saison 2021/2022, pour le renouvellement tenir compte du tarif inscrit dans le tableau suivant et non de celui affiché dans GESTHAND

| TYPE DE LICENCE | CREATION non licencié 2020/2021 | Création licence après mutation | RENOUVELLEMENT MHB |
|----------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| Dirigeant | 113 | 96 | 90 Euros |
| Ecole de Hand et -11 | 165 | 150 | 90 Euros |
| -13, -15 | 175 | 150 | 90 Euros |
| U17 /U18/Seniors | 195 | 146,25 | 70 Euros |
| Loisir | 153 | 119,50 | 70 Euros |

Toute licence non réglée ne sera pas validée par le club. Merci de transmettre votre règlement (chèque ou carte de crédit) au secrétariat du club.